



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du CAMJJ

L'assemblée générale ordinaire du CAMJJ se tiendra le **mardi 14 Avril 2026**
à **19h30** dans le dojo, au CSA du Val d'Enfer à Jouy en Josas. Elle sera suivi d'une assemblée
générale électorale

Les points abordés lors de l'assemblée ordinaire seront les suivants :

- Rapport moral
- Rapport sportif
- Présentation des comptes de la saison 2024-2025
- Présentation du budget prévisionnel de la saison 2025-2026
- Questions ouvertes

Si vous souhaitez mettre d'autres points à l'ordre du jour, merci de nous faire parvenir vos
questions/remarques par mail à l'adresse contact@camjj.com

Nous vous rappelons que l'assemblée générale est un moment important de la vie d'une association,
c'est pourquoi un maximum d'adhérent doit être représenté.

Pour pouvoir participer aux votes lors de l'assemblée il faut être à jour de sa cotisation annuelle et
licence France Judo, être âgé de plus de 14 ans, pour les mineurs de moins de 14 ans, le responsable
légal détenteur du droit parental (au nombre exact d'enfant actif).

Si le jour de l'assemblée, vous ne pouvez être présent, merci de remplir le bon de pouvoir ci-dessous
(pas plus de 2 pouvoirs par personnes)

Bon pour Procuration

Je soussigné, Mr, Mme _____ donne pouvoir à

Mr ou Mme _____ pour voter en mon nom lors de

l'Assemblée Générale ordinaire du CAMJJ du mardi 14 Avril 2026.

Signature (précédée de la mention " Bon pour procuration ")